

Evaluation des offres de projet

Les offres de projet soumises seront évaluées par la Commission en fonction des critères de qualité suivants:

- Le projet de recherche devra être fondé sur son importance pour la pratique à la fois sociale, politique et culturelle du bénévolat, et celle-ci explicitée.
- Les approches interdisciplinaires seront préférées aux approches concernant une seule discipline.
- On donnera la préférence aux projets de recherche de nature empirique.
- On donnera la préférence aux projets présentant des liens avec des travaux en cours à l'étranger.
- La qualification scientifique de l'auteur de l'offre de projet devra être prouvée.

La Commission se réserve le droit de faire appel à des **experts externes**. Tout projet de recherche dépassant la somme de fr. 100'000.- fera de toute façon l'objet d'une expertise externe.

On tiendra compte en outre des **critères structurels et financiers** suivants:

- Chaque projet devra en principe être de nature à mobiliser au moins la même quantité de fonds de tiers que ceux de la SSUP consacrés à cet effet, l'auteur de l'offre de projet étant tenu de fournir la preuve y relative. D'éventuelles décisions positives seront le cas échéant liées à une obligation correspondante.
- Toute recherche commandée par une organisation ne sera prise en considération que si elle présente un intérêt général allant au-delà de celui de l'organisation elle-même, l'auteur de l'offre de projet étant tenu de fournir la preuve y relative.
- Les collaborations avec des institutions scientifiques seront particulièrement bienvenues.
- Les offres de projet en rapport avec des thèses de doctorat ne seront soutenues qu'exceptionnellement.